



BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 25 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-sept février deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Jérôme LEMAIRE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU

M. Guy DOEUFF, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT

Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL25.02.2022-008 : Projet éolien présenté par la société Gaïa Energy Systems

Le Maire rappelle qu'à la fin de l'année dernière, la société Gaïa Energy Systems a présenté le projet éolien qu'elle se propose d'étudier sur la commune de Bannalec au bureau municipal. Ce projet a été ensuite discuté en commission environnement le 2 février 2022.

Gaïa Energy Systems a pour actionnaires des sociétés familiales privées, déjà actives depuis 2005 dans le domaine des énergies renouvelables, pour la plupart actionnaires du groupe de travaux publics NGE.

Gaïa Energy Systems souhaite poursuivre son implantation dans le Finistère.

Gaïa Energy Systems envisage de configurer le projet de parc éolien selon les implantations possibles et une harmonie paysagère concertée avec les riverains et les autorités.

Cette société a sollicité le soutien de la Commune pour poursuivre ses études et lui permettre d'aller à la rencontre des propriétaires fonciers et de leurs exploitants, puis des autorités concernées.

Ces études constituent un préliminaire essentiel qui permettra notamment d'évaluer les impacts sur l'environnement, de réaliser les études de vents afin d'étudier l'insertion paysagère du parc et de déterminer sa viabilité économique.

La zone potentiellement concernée par le projet éolien est présentée aux membres de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de répondre favorablement à cette demande ;

Apporter ou non son soutien à la poursuite des études et des prises de contact dans le cadre de ce projet éolien ;

Donne tout pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rattachant.

Délibération adoptée à l'unanimité

(3 abstentions : MMmes. Rignault, Toullec et Prima)

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX